REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE MARLY MARLY, le 7 décembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023 Sous la Présidence de Thierry HORY Président du C.C.A.S. Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés Nombre de membres absents Absent ayant donné procuration	: 11 : 08 : 09	Etaient présents :	MM. HORY, MOREL, Mmes. HANSE, HETHENER FRANCFORT, JACOB-VARLET, MOREAU, NOEL
	: 03	Absents excusés :	Mme LEFEBVRE (délégation à M. HORY) M. ROTHEA
			Mme KUNTZ

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 29 novembre 2023

XLVI - Orchestre pour le repas des Anciens

Le repas des Anciens sera animé par l'Orchestre « EL DELICADO » qui propose une prestation avec 4 musiciens à 1 000,00 € TTC.

Les membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

 PRENNENT ACTE ET ENTERINENT sa décision concernant la proposition offerte par l'orchestre EL DELICADO.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

• <u>d'AUTORISER</u> le Président ou son représentant à régler la facture afférente

Les crédits en conséquence seront prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 7 décembre 2023 Pour extrait conforme, Marly, le 7 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour le Président du C.C.A.S La Vice Présidente,

Odile JACÓB – VARLET Maire – Adjoint de la Ville de Marly Déléguée aux Affaires Sociales

Accusé de réception en préfecture 057-265703009-20231206-46-2023-DE Date de télétransmission : 08/12/2023 Date de réception préfecture : 08/12/2023